

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Alcohol isopropylicus 70%

N° d'article

15528000

### Identification de substance / produit

UFI

J2S7-4RH7-CE1C-QRNK

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour cette FDS

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland : 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\*

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

#### Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient propan-2-ol

**2.3. Autres dangers**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniannes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*****Poids moléculaire**

Valeur 60.1 g/mol

**Composants dangereux****propan-2-ol**

No. CAS	67-63-0
No. EINECS	200-661-7
Numéro d'enregistrement	01-21194557558-25-XXXX
Concentration	= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

**Autres ingrédients \*\*\*****eau**

No. CAS	7732-18-5
No. EINECS	231-791-2
Concentration	= 25 < 50 %
Le renvoi: [4]	

**Notent**

[4] Information volontaire

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Chaleur.

Nom commercial: Alcohol isopropyllicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Céphalées, Engourdissement, Nausées, État d'ivresse, Narcose

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ce peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. Écarter personnes sans défense.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Veiller à assurer une aération suffisante. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Ne pas utiliser de récipient en métal léger.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des acides.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Le produit est hygroscopique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### propan-2-ol

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	500 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1000 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: B SSC; Auge & OAW, ZNS, LeberKT AN; INRS, NIOSH		

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

##### propan-2-ol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	888 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Ouvrier

Durée d'exposition Long terme

Voie d'exposition par inhalation

mode d'effet Effet systémique

Concentration 500 mg/m<sup>3</sup>

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation par le consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	319	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26	mg/kg

### Concentration sans effet prévisible (PNEC)

#### propan-2-ol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140.9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	140.9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	2251	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	552	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	28	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition.

### Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Lors d'exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome. Filtre Anti-gaz A. filtre combiné A-P2; EN 141

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

**Protection des mains**

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Non adapté: gants épais

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.35 mm

Temps de pénétration >= 8 h

La protection des mains doit se conformer EN 374.

**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale

**Protection du corps**

Vêtement de protection résistant aux solvants

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État de la matière** Liquide, limpide

**Couleur** incolore

**Odeur** caractéristique

**Point de fusion**

Valeur -88 °C

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Valeur env. 83 °C

**Limite inférieure et supérieure d'explosion**

Limite d'explosivité, inférieure 2 %(V)

Limite d'explosivité, supérieure 13 %(V)

**Point d'éclair**

Valeur 18 °C  
méthode DIN 51755

**Température d'inflammabilité**

Valeur > 350 °C

**valeur pH**

Remarque Non applicable

**Viscosité****dynamique**

Valeur 2.5 mPa.s  
température 20 °C

**cinématique**

Valeur 2.66 mm²/s

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

température 25 °C  
 méthode ASTM D 7042

**Pression de vapeur**

Valeur 60.2 hPa  
 température 20 °C

**Densité et/ou densité relative**

Valeur 0.871 à 0.882  
 Remarque Relative Density according specification  
 Valeur 0.875 à 0.878 g/m³

**Densité de vapeur relative**

Valeur 2

**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Remarque entièrement miscible

**Propriétés comburantes**

évaluation Ne favorise pas l'incendie

**Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Peroxydes. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Flammes. Etincelles

**10.5. Matières incompatibles**

Les métaux alcalins, Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact des acides forts.  
 Réagit au contact des agents d'oxydation. amines

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

**Autres données**

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosifs.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****propan-2-ol**

Espèces	rat	
DL50	5840	mg/kg
méthode	OCDE 401	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**

Nom commercial: Alcohol isopropyllicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

**propan-2-ol**

Espèces	lapin			
DL50	13900			mg/kg
méthode	OCDE 402			

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****propan-2-ol**

Espèces	rat			
CL 50	> 25			mg/l
Durée d'exposition	6	h		
Administration/Forme	Vapeurs			
méthode	OCDE 403			

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****propan-2-ol**

évaluation	Non irritant			
méthode	OCDE 404			
Remarque	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.			

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****propan-2-ol**

évaluation	irritant		
méthode	OCDE 405		

**Sensibilisation (Composants)****propan-2-ol**

Voie d'exposition	dermale		
Espèces	cobaye		
évaluation	non sensibilisant		
méthode	OECD 406		

**Mutagénicité (Composants)****propan-2-ol**

Espèces	Salmonella typhimurium		
méthode	OECD 471		
Remarque	Aucun		

**propan-2-ol**

Espèces	hamster		
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.		
méthode	OECD 476		

**propan-2-ol**

Espèces	souris		
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test micronucleus.		
méthode	OECD 474		

**propan-2-ol**

Espèces	rat		
Dose	400	mg/kg	
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.		
méthode	OECD 414		

**Toxicité reproductrice (Composants)****propan-2-ol**

Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat		
Dose	853	mg/kg	
Durée d'exposition	1	d	

Nom commercial: Alcohol isopropyllicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

évaluation méthode	Aucun effets négatifs OECD 416
<b>propan-2-ol</b>	
Voie d'exposition	orale
Espèces	rat
Dose	500 mg/kg
méthode	OECD 414

**Cancérogénicité (Composants)**

<b>propan-2-ol</b>	
Voie d'exposition	par inhalation
Espèces	souris
Dose	<= 5000 ppm(m)
Durée d'exposition	5 d
évaluation méthode	Aucun effets négatifs OECD 451

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**

<b>propan-2-ol</b>	organes : Système nerveux
--------------------	---------------------------

**Danger d'aspiration (constituants)**

<b>propan-2-ol</b>	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
--------------------	--

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocrinienches chez l'homme.

**Expériences issues de la pratique**

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse. L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

<b>propan-2-ol</b>	
Espèces	Pimephales promelas
CL 50	9640 mg/l
Durée d'exposition	96 h
méthode	OCDE 203

**Toxicité pour les daphnies (Composants)**

<b>propan-2-ol</b>	
Espèces	Daphnia magna
CL 50	9714 mg/l
Durée d'exposition	24 h
méthode	OCDE 202

**Toxicité pour les algues (Composants)**

<b>propan-2-ol</b>	
Espèces	Scenedesmus subspicatus
CE50	> 100 mg/l
Durée d'exposition	72 h

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

**Toxicité pour les bactéries**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 10	5175		mg/l
Durée d'exposition	18	h	

**Toxicité pour les bactéries (Composants)**

propan-2-ol	>	100	mg/l
CE50			

**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité (Composants)**

propan-2-ol			%
Valeur	53		
Durée de l'essai	5	d	
évaluation	Facilement biodégradable		

**Demande Chimique en Oxygène (DCO)**

Valeur	97	%(m)
--------	----	------

**Besoins en oxygène d'origine biochimique en 5 jours (BOB5)**

Valeur	60	%(m)
--------	----	------

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Non applicable

**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**

propan-2-ol		
log Pow	0.05	

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol (Composants)**

propan-2-ol		
Mobile dans les sols		

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**12.7. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE	Ne pas décharger dans les égouts.

Nom commercial: Alcohol isopropyllicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

**Emballages contaminés**

Non purifiés emballages peuvent contenir mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.  
Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1219	1219	1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ISOPROPANOLE (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), solution	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), Solution	ISOPROPANOL, Solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Nom commercial: Alcohol isopropylicus 70%

Numéro de la matière: 155280

Version: 4 / CH

Date de révision: 11.08.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 11.08.25

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2

Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.